



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Crabtree, tenue le 18 décembre 2023 à 17 h, à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Étienne Dupuis
Isabel Desrochers
Véronique Payette
Pascale Dupaul
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2023-1912-421

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2023-1912-422

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 17h.

ADOPTÉ

2023-1912-423

RÈGLEMENT 2023-419 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2024

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2023-419 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2024 soit et est adopté.

ADOPTÉ

2023-1912-424

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes :

Lot 1	28 924,45 \$	14 décembre 2023
Lot 2	73 435,99 \$	14 décembre 2023
Lot 2.1	2 744,17 \$	14 décembre 2023

Pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que, les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois :

Lot 3	4 575,33 \$	14 décembre 2023
Lot 4	271 978,59 \$	14 décembre 2023

Soient adoptés et payés.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION EN LOISIRS

ATTENDU QUE dans le cadre de la politique familiale municipale incluant la démarche Municipalité amie des aînés adopté le 6 novembre 2023, le conseil souhaite mettre à jour la politique de tarification en loisir notamment afin d'y inclure les personnes de 65 ans et plus ;

ATTENDU QUE les frais pour le non-résident inscrit à une activité de loisir, à l'exception des programmes de camp de jour, sont abolis. Les citoyens de Crabtree seront privilégiés et que les places restantes seront offertes au non-résident.

ATTENDU QUE le conseil souhaite trouver une équité dans les différentes formes d'aide financière offerte à ses citoyens en matière de loisir ;

ATTENDU QUE le conseil veut abaisser la subvention des frais de glace à 90% ;

ATTENDU QUE le conseil reconnaît les organismes suivants comme étant des organismes mandataires offrant des services à la population de Crabtree

- Association Basketball Persévérance
- Baseball Lanaudière
- Club de soccer Lanaudière Nord
- Crabtree BMX

ATTENDU QUE le conseil veut diminuer la contribution municipale à 40% du coût d'inscription de base directement aux participants lors de leur inscription pour les organismes mandataires.

ATTENDU QUE le conseil veut augmenter sa contribution financière pour les activités ou cours non offerts. La ville remboursera 40 % du coût d'inscription rattaché directement à l'activité sportive, culturelle ou scientifique, aux jeunes de 17 ans et moins et aux aînés de 65 ans et plus résidents à Crabtree, et ce jusqu'à un montant maximum de 200\$ par année par personne.

ATTENDU QUE les remboursements devront se faire obligatoirement par dépôt direct et à 4 moments précisés au cours de l'année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'adopter la politique de tarification en loisirs modifiée telle que présentée au conseil.

ADOPTÉ

2023-1912-426

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES ET VERBALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Aucune personne n'étant présente dans la salle et n'ayant reçu aucune question écrite, le président d'assemblée met fin à la période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 h 09.


Mario Lasalle, Maire


Pierre Rondeau, directeur général
et greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les Cités et Villes.